Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 12 octobre 2026

Vœu présenté au nom de la majorité départementale

Vœu relatif aux violences lors des mobilisations lycéennes.

CONSIDÉRANT le déferlement de violences qui accompagne certaines mobilisations lycéennes, au cours desquelles des policiers, des pompiers, des proviseurs et des citoyens ont été agressés ;

CONSIDÉRANT que des établissements scolaires ont été incendiés, des véhicules de pompiers attaqués et du mobilier urbain détruit ;

CONSIDÉRANT que des individus violents profitent de ces mobilisations pour s'en prendre aux forces de l'ordre et que certains ne recherchent plus la confrontation mais la violence pour amener le chaos ;

CONSIDÉRANT que la jeunesse doit être écoutée et que ses inquiétudes doivent trouver des réponses concrètes, notamment face aux difficultés rencontrées dans l'orientation et l'accès à l'enseignement supérieur, à travers Parcoursup, ainsi qu'aux conséquences de l'absence de professeurs dans les établissements scolaires ;

CONSIDÉRANT que le droit de manifester est une liberté fondamentale qui doit être garanti par la République et que les revendications de la jeunesse doivent être entendues ;

CONSIDÉRANT que la violence n'est jamais légitime et ne doit jamais être justifiée ou banalisée, notamment par des responsables politiques qui prennent le risque de dresser une partie de la jeunesse contre les forces de l'ordre ;

CONSIDÉRANT que cette violence qui s'installe dans les manifestations comme dans le débat public constitue une menace pour notre démocratie et notre cohésion nationale.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

CONDAMNE avec la plus grande fermeté toutes les violences et dégradations commises lors de ces mobilisations ;

EXPRIME son soutien et ses vœux de prompt rétablissement à l'ensemble des fonctionnaires et des citoyens victimes de ces violences ;

RAPPELLE que manifester est un droit, mais que ce droit ne peut jamais justifier les violences contre les personnes et les biens ;

APPELLE l'ensemble du personnel politique à la responsabilité et à ne jamais légitimer ou excuser les violences commises contre les forces de l'ordre, les sapeurs-pompiers, les personnels éducatifs et, plus largement, contre ceux qui servent et représentent la République ;

DEMANDE que toutes les exactions commises soient sanctionnées, dans le respect de l'État de droit et des responsabilités de chacun ;

AFFIRME que la jeunesse doit être écoutée, que ses revendications doivent être entendues et que la République doit garantir à la fois la liberté de manifester et la sécurité de tous.

APPELLE les pouvoirs publics à entendre les revendications légitimes de la jeunesse et à apporter des réponses concrètes à ses inquiétudes, notamment en matière d'orientation, de Parcoursup et de remplacement des professeurs absents.

_____